



Pessac, le 28 aout 2025,

**Frédéric MONCHY, Président du SNSPP-PATS**

à

**Monsieur Bruno RETAILLEAU,  
Ministère de l'Intérieur Place Beauvau  
75008 Paris**

**Monsieur Olivier RICHEFOU,  
Président de la Conférence Nationale des  
Services d'Incendie et de Secours**

**Objet :** Préavis de grève nationale SPP et PATS des SD(T)IS de France de 0h à 24h pour le mercredi 10 septembre 2025

**Réf. :** FM/MS/AM-28-08-38

*Courrier recommandé avec accusé de réception et mail*

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président,

Le 15 juillet dernier, le premier ministre François BAYROU a fait un certain nombre d'annonces fracassantes dans le cadre de la préparation du budget de l'année 2026. L'objectif fixé de 44 milliards d'Euros d'économie en un seul exercice budgétaire conduit l'exécutif à proposer des orientations principalement en direction des plus bas salaires et des français dont le niveau de pouvoir d'achat est le plus bas. De plus, les efforts à consentir vont peser sur le budget de la sécurité civile et les services d'incendie et de secours dont le financement dépend en majorité des contributions des communes et des départements, ces mêmes collectivités qui peinent déjà à financer les projets qui relèvent de leurs domaines de compétences respectifs.

Dans le cadre du vote du budget 2025 le gouvernement avait déjà porté un certain nombre de mesures qui ont mis à mal le niveau de vie des fonctionnaires. Les mesures relatives aux journées de carence, l'abaissement des rémunérations en cas de maladie ou encore le gel des rémunérations et le non-versement de la GIPA puis sa suppression, sont autant de mesures qui ont eu un impact négatif direct sur le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique. Les sapeurs-pompiers professionnels et les personnels relevant des filières administrative et technique qui servent au sein des services d'incendie et de secours font également partie des personnels visés par ces nombreux « coup de rabot ».



05 57 15 24 18



6 rue Paul Éluard  
33600 PESSAC



contact@snspp-pats.fr



Les annonces faites par le premier ministre et qui consistent à augmenter encore le temps de travail des agents ou à pénaliser les personnels qui sont en maladie sont insupportables.

En complément, nos conditions de travail et les conditions dans lesquelles nous exerçons nos missions se dégradent, il est à noter que les employeurs publics sont loin d'être exemplaires lorsqu'il s'agit d'agir pour prendre en compte ces conditions d'exercice.

Pour mémoire, un certain nombre de rappels sont régulièrement faits dans le cadre des violences dont sont victimes les agents. La prévention des risques professionnels n'est toujours pas une priorité pour bon nombre d'employeurs. Les procédures s'enchaînent devant les juridictions administratives pour obtenir le bon droit de nos mandants.

Comme en appellent certaines des confédérations et fédérations syndicales, nous, sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs techniques et spécialisés des SD(T)IS de France, souhaitons également faire entendre collectivement sur l'ensemble du territoire français nos revendications.

Sur la base des arguments cités ci-dessus et conformément aux dispositions prévues par le Code général de la fonction publique et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, le SNSPP-PATS vous informe officiellement qu'il appelle l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Professionnels et les Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés des SD(T)IS de France à une journée nationale de grève massive sur le territoire français **le mardi 10 septembre 2025 de 0h à 24h**.

Ce courrier vaut préavis pour l'ensemble du territoire de la République Française.

Pendant la durée de cette action, notre organisation syndicale demeure disponible pour toute négociation favorable sur les revendications des agents et personnels concernés.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre et Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

MONCHY Frédéric  
Président du SNSPP-PATS

